



Fête de la musique 2024

Ville d'Argentan

⚠ **Les informations relatives à la protection des données sont disponibles à la fin du document.**

Les informations communiquées dans cette fiche sont destinées à être utilisées pour l'organisation de la fête de la musique 2024. Les éléments qui seront repris et diffusés sur l'ensemble des supports de communication (flyers, réseaux sociaux) de la Ville d'Argentan correspondent à la section « renseignements groupe / artiste ». Les éléments de la **fiche contact** ne seront utilisés qu'en interne et non diffusés.

Nouveauté pour cette année, la Ville d'Argentan met en place une scène tournante en complément des emplacements des rues du centre-ville, des espaces devant vos commerçants, bars et restaurants. Celle-ci se tiendra Place Saint-Germain de 20 h à 22 h (horaires à confirmer en fonction de la programmation) et sera sonorisée (micros, enceintes, scène...) Pour pouvoir y prétendre merci de respecter ces conditions : set de 30 à 45 minutes maximum par groupe / artiste, pas de balance en amont.

Nous vous remercions de l'attention portée à la qualité des informations communiquées et pour le respect de la date limite de candidature : **le 8 avril 2024**. Veuillez trouver ci-dessous, la fiche à remplir et à renvoyer à l'adresse suivante : evenementiel@argentan.fr

Fiche contact :

Nom de la personne référente : _____

Mail du référent : _____ Téléphone : _____

Renseignements groupe / artiste :

J'autorise la ville d'Argentan à diffuser les données ci-dessous sur les différents supports de communications en rapport avec l'organisation de la fête de la musique 2024.

Nom du groupe / concert (qui apparaîtra sur les outils communication) :

Lieu souhaité pour la représentation (rayer la mention inutile) :

Centre-ville (lieu à préciser) : _____

Scène tournante : _____

Horaires de jeu souhaité : de _____ à _____

Phrase d'accroche* (3 - 4 lignes) :

** Les textes fournis peuvent être modifiés/ajustés par l'équipe éditoriale du pôle communication.*

Si vous en avez, merci d'indiquer les lien(s) vers :

Site internet : _____

Facebook : _____

Instagram : _____

Vidéo représentative : _____

Autre : _____

Rappel des étapes à suivre :

- Date limite de candidature : 8/4 inclus
- Étude des candidatures : 8/4 au 18/04
- Réunion publique d'organisation et de présentation aux artistes, commerçants et forces vives : 18 avril à 19h à l'Espace Fontaine
- Modification, adaptation et déclinaison graphique jusqu'au 31/05 pour diffusion dès le 4/6

Soutien matériel et logistique :

Nous mettrons tout en œuvre pour le bon déroulement de votre projet. Pour cela, nous effectuerons avec votre équipe un tour d'horizon du matériel nécessaire. L'objectif étant que vous soyez **autonome** afin de faciliter l'installation et le démontage par nos agents qui sont déjà très fortement mobilisés au long de l'année et qui plus est, en cette période estivale.

Nous pourrions mettre à disposition :

- barrières de sécurité,
- un point d'alimentation électrique.

Aucun dispositif scénique ne sera mis en place sur ces espaces.

À noter que les postes suivants sont à votre charge :

- la programmation,
- la sonorisation et lumière scénique,
- le backline,
- la distribution électrique,
- le montage et démontage du site,
- les extincteurs et trousse de premiers secours,
- le nettoyage du lieu post-événement,
- les barnums (si nécessaires pour votre représentation).

Évènement responsable :

La Ville d'Argentan porte une attention particulière à l'aspect environnemental.

Nous vous encourageons à envisager une dimension Récupération – Recyclage et des modes de déplacement doux dans vos projets.

Nous vous incitons à utiliser :

- des gobelets réutilisables,
- des cendriers de poche,
- les poubelles mises à disposition ou bien de ramener vos déchets.

Protection des données personnelles

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) du 2016/679, les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la ville d'Argentan pour l'organisation de la fête de la musique du 21 juin 2024. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : commission d'attribution des projets Fête de la Musique, aux personnels habilités en charge du suivi des dossiers d'attribution et aux personnels habilités en charge de la mise en œuvre du projet.

Les données seront conservées pendant la durée du projet sauf si le répondant a autorisé la ville d'Argentan à le recontacter pour une prochaine édition de la fête de la musique

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site CNIL.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse mail : dpo@argentan.fr ou par voie postale à l'adresse : M. le délégué à la protection des données, Mairie d'Argentan, Place du Docteur Couinaud, 61200 ARGENTAN.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.